

COGITONS



*« Les amis de la vérité sont ceux qui la cherchent
et non ceux qui se vantent de l'avoir trouvée »*

Condorcet, avril 1791

SERGE PAUGAM

« LA BASE DE NOTRE MODÈLE SOCIAL
EST EN TRAIN DE S'EFFRITER »

BENJAMIN MOREL

CRISE DE RÉGIME, OU CRISE DE LÉGITIMITÉ ?

PATRICK SCHEYDER

JULES MICHELET, DU RÉCIT NATIONAL
AU RÉCIT NATUREL

SERGE PAUGAM

« LA BASE DE NOTRE MODÈLE SOCIAL EST EN TRAIN DE S'EFFRITER »

Depuis plus de trente ans, Serge Paugam, sociologue, directeur du centre Maurice Halbwachs, étudie la question des liens sociaux et nous interroge sur ce que veut dire « faire société ». Chercheur peu médiatique à l'œuvre considérable, il livre en 2023 un ouvrage qui fera date : « L'Attachement social ». Nous l'avons rencontré dans son bureau de l'École normale supérieure, en pleine crise des retraites, pour mieux comprendre ce qui se joue actuellement dans notre société.

Entretien et photos réalisés par Bruno LAFOSSE

– Vous publiez *L'Attachement social*, qui est la somme de votre travail de recherche depuis une trentaine d'années. Vous revenez également sur vos premiers travaux. Que souhaitez-vous apporter avec cet ouvrage ?

Serge Paugam : J'ai d'abord publié des travaux sur la disqualification sociale dans le cadre de ma thèse de doctorat, soutenue en 1988. J'ai travaillé longtemps sur la question de la pauvreté. De ces travaux ont émergé d'autres questionnements sur les liens sociaux, et notamment leur délitement, dont sont particulièrement victimes les populations les plus pauvres. Ce sont des formes d'inégalités qui ne sont pas souvent prises en compte,



mais que je voyais massives lorsque j'interrogeais les populations les plus précaires de nos sociétés. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité étudier les liens sociaux en tant qu'objet, voir comment ils organisent la société dans son ensemble, comment les

individus sont attachés les uns aux autres, et à la société.

Progressivement, j'ai élaboré une typologie des liens sociaux que j'ai voulu intégrer dans un schéma plus global, permettant de penser la régulation de la société dans son ensemble. Ce livre rend compte d'un cheminement intellectuel de long terme et se présente comme une somme de mes recherches. Il se prête ainsi à des débats au sein des sciences sociales, mais également dans d'autres sphères de la société civile, dans les réseaux de l'action politique, les milieux syndicaux.

– Quels types de liens régissent notre attachement aux autres ?

S.G. : Il s'agit de quatre types de ●●●



●●● liens qui sont constitutifs de notre être social. Le lien de filiation, qui renvoie aux relations entre parents et enfants et à la morale domestique ; le lien de participation élective, qui renvoie aux relations entre proches choisis et à la morale associative ; le lien de participation organique, qui renvoie aux relations de complémentarité dans le monde du travail et à la morale professionnelle ; et le lien de citoyenneté, qui renvoie aux relations entre membres d'une même communauté politique et à la morale civique. On va retrouver ces types de lien dans chaque société, mais avec une articulation différente d'une société à l'autre. J'ai formulé l'hypothèse qu'il existait des types de régime différents, selon la manière dont ces liens sont hiérarchisés. Cela donne quatre types de régime que je présente dans une optique de comparaison internationale. Chaque régime est défini par un lien prééminent : dans un régime familialiste, c'est le lien de filiation ; dans un régime volontariste, c'est le lien de participation élective ; dans le régime organiciste, c'est le lien de participation organique ; et enfin, dans le régime universaliste, c'est le lien de citoyenneté.

En faisant appel à des travaux anthropologiques, historiques ou d'économie, j'essaie de comprendre, comment ces différents types de régime ont pu se constituer dans l'histoire et dans divers pays. C'est sans doute la partie la plus nouvelle de mon travail.

– **Sommes-nous égaux vis-à-vis des liens sociaux ?**

S.G. : Les différents types de liens sont profondément inégaux. La

probabilité de connaître une rupture de ces liens est beaucoup plus forte dans les milieux ouvriers ou populaires. En revanche, le risque de perdre ces liens diminue au fur et à mesure qu'on s'élève dans la hiérarchie des catégories socio-professionnelles. Le risque de se retrouver moins pourvu des liens sociaux est plus important quand on appartient aux couches les plus pauvres ou les plus précaires de la société. La lecture des liens est une clé fondamentale pour analyser les inégalités sociales aujourd'hui, au-delà de la lecture économique, par exemple des inégalités de revenus. Les deux lectures sont complémentaires. Cela renvoie à la manière dont la société s'organise pour protéger et reconnaître ses membres.

« La question n'est pas seulement la retraite ou son financement. Ce ne sont pas tant des revendications catégorielles qui sont exprimées que des revendications plus globales, qui relèvent de la justice sociale. »

– **À vous lire, certains liens nous renforcent et d'autres nous affaiblissent...**

S.G. : On peut analyser les inégalités en faisant la distinction entre les liens qui sont pourvus et les liens qui ne le sont pas. Dans chaque

société, des individus ont moins de liens que les autres. Mais on ne peut se contenter de cette opposition. Les inégalités sont redoublées quand on examine également les liens qui oppressent ou les liens qui fragilisent. Pour les comprendre, il faut faire la distinction entre la protection et la reconnaissance. La protection, c'est « compter sur » ; la reconnaissance, c'est « compter pour ». Lorsque la protection et la reconnaissance sont garanties, l'individu peut à son tour apporter de la protection et de la reconnaissance aux personnes avec qui il est en relation. On peut alors dire que les liens libèrent. Ils permettent à l'individu de s'épanouir et de se sentir autonome alors même qu'il est lié – c'est un bel oxymore !

À l'inverse, on peut parler de liens qui oppressent quand ils apportent de la protection sans reconnaissance. Dans cette configuration, l'individu se sent rabaisé, dans une situation de subordination insupportable. Le lien l'enferme dans une image négative de lui-même, car il n'est pas irrigué par la reconnaissance. On peut parler également de liens qui fragilisent quand ils apportent, au contraire, de la reconnaissance sans grande protection. C'est le cas, par exemple, lorsque des chômeurs se retrouvent ensemble. Chacun d'entre eux peut ressentir un soulagement de ne pas être seul face à cette expérience, mais la protection qu'ils peuvent s'apporter mutuellement est souvent trop faible pour leur permettre de retrouver un emploi. Le risque de faire l'expérience de liens qui oppressent et de liens qui fragilisent est nettement plus élevé dans les catégories populaires. ●●●

... – Nous sommes en plein mouvement social sur les retraites. Que dit-il de l'état de la société française ?

S.G. : La société française est proche du régime organiciste, tel que je l'ai défini en constatant la prééminence du lien de participation organique sur les autres types de lien. C'est sur cette prééminence que notre modèle social a été construit. Ce lien renvoie aux solidarités telles qu'elles s'expriment dans des groupes professionnels et qui se traduisent par des droits économiques et sociaux, en particulier le droit du travail. Par exemple, si l'on prend en compte la proportion d'emplois couverts par des conventions collectives, on s'aperçoit qu'en France, elle est particulièrement élevée, puisqu'elle atteint environ 95 %. C'est le fruit d'une histoire de luttes sociales et d'une spécificité française : l'État, qui a toujours été fort, a lui-même poussé à cette extension la plus large possible des

« Le mérite a pris le pas sur le principe de solidarité. Ce qui revient à considérer que les pauvres ne font pas suffisamment d'efforts pour s'en sortir. »

conventions collectives. Il a également étendu le socle des droits, ce qui a permis d'atteindre une égalité des citoyens, notamment vis-à-vis des services publics, qui n'est certes pas parfaite, mais plus importante que dans d'autres pays. Mais parfois, l'État centralisé étouffe les initiatives qui partent du bas et de la société civile. Les citoyens sont attachés à ce modèle social, mais peuvent exprimer une défiance face à l'État qui peut se montrer très autoritaire et ne parvient pas toujours à instaurer les conditions d'une véritable négociation avec les parte-

naires sociaux. On se retrouve dans une position frontale qui s'est exprimée de manière brutale dans notre pays ces derniers mois. La question n'est pas seulement la retraite ou son financement. Je suis frappé de voir que ce ne sont pas tant des revendications catégorielles qui sont exprimées que des revendications plus globales qui relèvent de la justice sociale.

– Cela rejoint l'analyse que vous faites du mouvement des Gilets jaunes...

S.G. : Absolument. Auparavant, lorsqu'il y avait conflit sur les retraites, on assistait à une défense par les corps professionnels de leur statut et de leur régime. Dans ce mouvement de 2023, comme avec les Gilets jaunes, on a le sentiment que c'est la question de la justice sociale qui permet l'unité de ce mouvement. Il s'agit d'une protestation face à une réforme que l'on considère comme une profonde injustice sociale. C'est bien le lien de citoyenneté, fondé sur le principe d'égalité des citoyens, qui est réactivé à cette occasion. C'est la raison pour laquelle on constate une adhésion massive à cette contestation sociale. La question de la justice sociale fédère les énergies.

À l'origine, dans la théorie des mouvements sociaux, on parlait du principe que pour qu'un mouvement social se crée, il fallait qu'il y ait une identité préalable : que les individus se connaissent déjà et aient envie de défendre une identité. Chez les Gilets jaunes, on n'a rien de tout ça. L'identité se crée dans le mouvement, c'est ça qui est nouveau ! On a une sorte d'empower-



ment qui se manifeste au moment même de la mobilisation : des personnes issues de diverses couches de la population se retrouvent spontanément embarquées dans une action collective qui les transcende et qui leur permet de retrouver de la confiance, de l'envie de se mobiliser en dépassant leurs différences.

« Dans ce mouvement de 2023, comme avec les Gilets jaunes, on a le sentiment que c'est la question de la justice sociale qui permet l'unité »

– Pour quelle raison la question de la justice sociale est-elle sensible ?

S.G. : Ces dernières années, dans une période de crise de la société salariale, les inégalités se sont creusées. Des formes de précarisation se sont développées et entraînent un délitement de cette société salariale par le bas. Dans le même temps, on mesure un enrichissement colossal des plus riches. Ce constat conduit les Français à se dire qu'ils ne se reconnaissent plus dans la société dans laquelle ils vivent. Certes, les inégalités entre les classes sociales ne sont pas nouvelles, mais on constate un décrochage d'une France d'en bas, de ces populations précaires qui sont moins intégrées à la société salariale que pendant les « trente glorieuses », alors que, dans le même

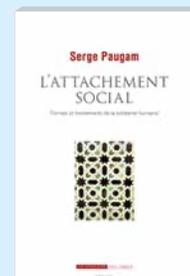
temps, comme le montrent les travaux des économistes, les plus riches ont vu leurs fortunes s'accroître dans des proportions que l'on peut juger indécentes.

– Dans quelle mesure les réponses de solidarité sont-elles défaillantes vis-à-vis des plus précaires aujourd'hui, alors qu'elles protégeaient hier les catégories populaires ?

S.G. : On est passé d'un capitalisme à l'autre. Pendant les « trente glorieuses », on était dans une période de plein-emploi. Les recettes keynésiennes fonctionnaient à plein, à l'intérieur de frontières nationales. L'État avait plus de marges de contrôle et de régulation. Aujourd'hui, tout se passe comme si l'État avait perdu sa capacité à mettre en œuvre les recettes qui ont fonctionné dans une période faste. On est face à un système d'économie mondialisée qui laisse moins de marge de manœuvre aux États, devenus dans certains domaines moins puissants que les grandes fortunes. Dans la logique des politiques néolibérales, il faudrait défaire les protections acquises pour s'adapter à ce nouveau monde, quitte à laisser s'accroître la précarité. Cette orientation semble être celle de notre gouvernement.

– En quoi la mutation des formes de travail vient-elle impacter les liens sociaux ?

S.G. : Il y a encore des protections sociales fortes en France. Toutefois, la protection de l'emploi et sa stabilité – tout comme le droit du travail – sont fragilisées par l'exigence de compétitivité. On voit à l'œuvre des formes d'indivi-



– *L'Attachement social*
– *Formes et fondements de la solidarité humaine*,
Seuil, février 2023,
640 p.

dualisation des tâches au travail : le lien collectif s'affaiblit. Ce phénomène est renforcé par un management qui formule des attentes, des objectifs et des performances à atteindre de manière individuelle. L'esprit d'équipe est rongé par cette forme de management, ce qui entraîne une pression supplémentaire sur les travailleurs, seuls face à des objectifs parfois difficiles, voire impossibles à atteindre. Cela fragilise la dimension protectrice du travail, mais vient également affecter une autre dimension qui est celle de la satisfaction. De nombreux salariés n'en peuvent plus, ce qui se traduit par un absentéisme important pour raisons médicales, de nombreux symptômes de dépression au travail, et même des suicides... C'est la base de notre modèle social qui est en train de s'effriter. C'est pourquoi, aujourd'hui, il y a des revendications très fortes en termes de justice sociale. Les salariés ont besoin de se sentir davantage protégés et reconnus.

– Vous avez beaucoup travaillé sur la figure du pauvre. Le pauvre est une figure repoussoir pour les territoires, lorsqu'il faut ●●●

- **accueillir du logement social, des migrants... Ne constatez-vous pas une forme de crispation?**

S.G. : La stigmatisation des pauvres s'est considérablement développée ces dernières années. Dans les années 1980, quand on a redécouvert la pauvreté, on parlait de « nouveaux pauvres ». On était dans une attitude compatissante à l'égard de ces nouvelles catégories touchées par la pauvreté. La société se demandait comment leur venir en aide. Lorsqu'on a créé le RMI, il était précisé dans la loi que la société française avait une dette envers les plus pauvres et que l'insertion était un impératif national. On était attentif collectivement à la protection et à la reconnaissance de l'ensemble des Français, dans le souci de renforcer la cohésion sociale. Cette ambition collective s'est affaiblie au début des années 2000, avec un virage idéologique : le mérite a pris le pas sur le principe de solidarité. Ce qui revient à considérer que les pauvres ne font pas suffisamment d'efforts pour s'en sortir et qu'il faut valoriser la société du mérite : ceux qui se lèvent tôt, ceux qui acceptent sans rechigner des conditions de travail difficiles, de « *traverser la rue pour trouver du travail* »... Cette approche renvoie à une forme de cécité sociale : le raisonnement repose sur l'expérience ordinaire des personnes globalement privilégiées – dotées des quatre types de liens sociaux – et consiste à la transposer aux personnes les plus défavorisées, qui n'auraient qu'à manifester un peu de volonté pour que tout se transforme dans leur paysage, autrement dit, de faire

« La probabilité de connaître une rupture des liens sociaux est beaucoup plus forte dans les milieux ouvriers ou populaires. En revanche, le risque de perdre ces liens diminue lorsqu'on s'élève dans la hiérarchie des catégories socioprofessionnelles. »

comme si elles étaient dotées des mêmes atouts que les autres. Par ailleurs, dans notre société, on a tendance à considérer l'action sociale comme un mode d'intervention très individualisant fondé sur une approche clinique des problèmes des plus défavorisés. Mais le plus souvent, l'accompagnement social, faute de moyens, se limite à un suivi administratif de nature catégorielle. On oublie qu'il faut redonner confiance à ces personnes. Cela passe par de la reconnaissance sociale, ce qui demande du temps et nécessite également une action collective qui porte sur l'ensemble des liens à retisser dans une communauté plus large pour réussir le pari de l'insertion.

- **On marque les vingt ans des politiques de rénovation urbaine. Est-ce qu'on a pris les choses de cette manière ?**

S.G. : Ces politiques sont fondées sur des logiques de réparation. On mobilise des intervenants sociaux, des pouvoirs institutionnels et de multiples dispositifs pour réparer

les problèmes identifiés dans les quartiers. Cette démarche comporte des aspects positifs, mais passe très souvent à côté du maillage social à reconstituer pour permettre aux habitants d'améliorer leur situation en créant des liens entre eux, mais aussi avec les autres quartiers. Cela donne l'impression d'une action politique créée de l'extérieur. On pourrait inverser la perspective et partir des potentialités de ces quartiers, pour qu'ils se transforment et offrir des opportunités et des possibilités d'ascension sociale. L'intervention de l'extérieur comporte des limites évidentes. C'est la raison pour laquelle je la compare avec le *community organizing* que l'on voit se développer notamment aux États-Unis, où des communautés se mobilisent elles-mêmes pour obtenir des avantages matériels et symboliques. Ce n'est pas l'État ou les professionnels qui interviennent de façon prioritaire, mais les habitants qui, dans des structures collectives, entendent défendre leur quartier. On touche aux limites du modèle d'intervention à la française, où l'on a vraiment du mal à instaurer des formes de démocratie locale.

- **Vous faites une analyse de certains mouvements sociaux historiques et vous montrez combien les territoires sont importants dans la dynamique de mobilisation.**

S.G. : J'ai en effet pris l'exemple de plusieurs mouvements sociaux, comme celui des chaussonniers de Fougères au début du XX^e siècle qui luttaient pour leur salaire, ou celui, plus récent, des salariés de

Molex qui luttait pour leur emploi après un licenciement collectif. On peut y voir des constantes. Pour obtenir des avancées sociales sur un territoire, il faut entrecroiser les différents types de liens sociaux dans les luttes. Le principe de base est de tisser des liens avec d'autres catégories. Les mouvements que j'ai analysés sont fondés sur le renforcement du lien de participation électorale ; on tisse des relations au-delà de son groupe professionnel. Cela prend la forme de dons, de mobilisation

« La clé du retissage des liens sociaux réside dans la capacité des territoires à se mobiliser »

des associations, qui permettent au mouvement de s'étendre et de susciter une bienveillance large au sein de la population, de sorte que le mouvement gagne une visibilité et se maintient. On le voit avec les Molex : même le curé et les paroissiens se sont mobilisés pour défendre la cause des salariés en lutte. Des solidarités locales se développent ainsi. On met même en place des systèmes de garde d'enfants pour permettre aux parents de se mobiliser plus facilement dans la lutte. On transcende le mouvement professionnel, et la question finit par interroger toutes les catégories de la population, au-delà de ceux qui ont perdu leur emploi. La clé du retissage des liens sociaux réside



dans la capacité des territoires à se mobiliser. Les élus devraient encourager ces mobilisations.

– Peut-on imaginer des politiques publiques qui favorisent ces mobilisations ?

S.G. : Il faut évidemment du temps, des moyens et de l'énergie pour y parvenir. Si le *community organizing* fonctionne aux États-Unis, c'est parce que des personnes que l'on appelle des *organizers* ont pour

fonction essentielle de construire le mouvement, en étant à l'écoute, en allant convaincre la population de se mobiliser. Si l'action sociale pouvait partir de l'idée qu'il faut des mobilisateurs, on pourrait transformer les choses plus rapidement à l'échelle locale, car de nombreuses franges de la population se sentiraient concernées par un tel ou tel problème et pourraient contribuer à la recherche d'une solution concertée. 🍷